

Journal Le Nord

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

CHAUSSURES Dolly

20, rue de Lannoy ROUBAIX

Assemblée
Décoration
Mercier Frères
179, rue Nationale, LILLE
Lauréat
Papier points

ABONNEMENTS.....	Nord et limitrophes.....	3 mois, 22,00; 6 mois, 40,00; 1 an, 76,00
	France et Belgique.....	» 23,00; » 43,00; » 80,00
	Etranger: Tarif A.....	» 35,00; » 70,00; » 140,00
	» Tarif B.....	» 50,00; » 100,00; » 200,00

REDACTION.....	ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6
	TOURCOING.....	33, rue Carnot. Téléph. 37
	LILLE.....	3, rue Falckherb. Tél. 57.07
	PARIS.....	13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49

Le Sénat adopte l'ensemble du projet de loi sur les assurances sociales

En fin de séance, M. Hervey proteste avec énergie contre le cumul des mandats

La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. P. Doumer, qui prononce l'éloge funèbre de M. Louppe. (Applaudissements unanimes.)

On adopte sans discussion, la proposition fixant du 15 avril au 15 mai, l'ouverture de la première session des Conseils généraux, à condition que les Conseils généraux fixent eux-mêmes la date de la deuxième session de fin d'année au commencement d'octobre.

Puis on adopte la création d'un contingent annuel de croix de la Légion d'honneur, sans limitation, pour les officiers retraités.

LES ASSURANCES SOCIALES

On passe ensuite aux assurances sociales.

M. Paul Strauss demande que des prévisions soient opérées sur la réserve supplémentaire des bénéfices de la Banque de France revenant à l'Etat, et sur la part attribuée à l'Etat sur le produit des jeux.

M. Fallières refuse, mais M. Fernand David accepte l'amendement Strauss, et demande en outre, qu'un prélèvement supplémentaire des bénéfices de la Banque de France, et des bénéfices des Caisses de crédit agricoles, afin d'alléger le fardeau que la loi des assurances sociales va faire journellement peser sur l'agriculture.

M. Fallières accepte au nom du Gouvernement, à condition que ce prélèvement n'exécute pas 5 millions.

L'amendement de M. Fernand David est adopté.

Sur l'article 71 (administration de la Caisse de majoration), divers amendements sont rejetés.

On revient à l'article 47, (mesures de coordination avec la loi sur les retraites ouvrières qui avait été réservé).

M. Paquet qui demandait d'accorder 300 fr. aux assurés, est finalement au texte de la Commission, qui est adopté par 220 voix contre 42.

Tous les articles sont donc adoptés, mais M. François Saint-Maur demande le retrait de l'urgence. Nous avons, dit-il, le temps d'une dernière lecture.

M. Paquet refuse rigoureusement les arguments des précédents orateurs, et demande au Sénat de repousser le retrait d'urgence.

M. de Vaux, le retrait est repoussé par 110 voix contre 110.

L'ensemble du projet des assurances sociales est adopté par 299 voix contre 2. (Applaudissements.)



M. MAURICE HERVEY

BILLET PARISIEN

Le malaise politique

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 7 Juillet (Minuit).

Il est indéniable qu'il y a actuellement un malaise politique. Est-ce l'effet de la température orageuse que nous subissons actuellement?

Toujours est-il que l'atmosphère de la Chambre devient de plus en plus irrespirable. La cause initiale de ce malaise doit être cherchée dans la controverse sur la réforme électorale. Certes, cette réforme est nécessaire, le scrutin actuel n'ayant pas répondu à l'espoir qui avait été mis en lui; mais si le principe même de la réforme est discuté de toutes les critiques, il n'en va pas de même de l'esprit dans lequel bon nombre de parlementaires l'ont envisagée. Le public ne s'y est pas trompé. Il a bien vu qu'il s'agissait, pour la majorité des députés, de voter une loi électorale susceptible de les sauver de la défaite.

L'intérêt national en cette affaire comme dans tant d'autres, a été la façade qui dissimule l'appât des intérêts particuliers.

La ruée vers le mandat législatif a eu pour conséquence — et c'est cela qui est grave — de désaxer la majorité de la Chambre. On voit en effet ce spectacle paradoxal d'une assemblée soutenant un Gouvernement d'Union nationale — le seul possible de l'avis de tous — se regrouper en Cartel et anti-Cartel.

Les partisans du scrutin d'arrondissement sont en effet, à peu de choses près, les anciens adeptes du cartel; cela crée une situation fautive pour l'Assemblée comme pour le Gouvernement. Celui-ci, en réalité, divisé sur la question, s'est pourtant déclaré en faveur du scrutin d'arrondissement; mais la majorité qui le soutient n'est pas celle qui votera la réforme.

Les socialistes, qui sont devenus arrondissementiers, ont combattu hier, combateront aujourd'hui et combattront demain le Gouvernement d'Union nationale. Au contraire, les proportionnalistes le soutiennent. L'aut-il chercher plus loin l'explication du malaise?

En réalité, le scrutin d'arrondissement est destiné, dans la pensée de ses promoteurs, à dissoudre le bloc national et à ramener les formations politiques de l'anti-gouvernement au comité exécutif du parti radical-socialiste, M. Maurice Sarraut a repoussé l'offre d'alliance exprimée par les discours de Belfort et de Bordeaux. C'est la justification des appréhensions que nous avons formulées dans ce journal.

L'AFFAIRE PHILIPPE DAUDET

Les meubles de M. Léon Daudet seront vendus pour le paiement des 25.000 francs de dommages et intérêts au chauffeur Bajot

Paris, 7 Juillet. — La Cour d'Appel de la Seine, statuant en appel de référé, vient, par un arrêté longuement motivé, d'ordonner la continuation des poursuites engagées par le chauffeur Bajot contre M. Léon Daudet, en paiement des 25.000 francs de dommages-intérêts auxquels la Cour d'Appel de la Seine avait condamné M. Léon Daudet.

La vente du mobilier de M. Léon Daudet, demandée par le chauffeur Bajot, pourra être fixée au premier jour, sur présentation de requête.

La Terreur en Russie rouge

Doze mille arrestations depuis l'assassinat de Voïkov

Riga, 7 Juillet. — Des voyageurs arrivés de Moscou disent qu'environ 12.000 personnes ont été arrêtées dans la région industrielle de la capitale russe, depuis l'assassinat de Voïkov.

La plupart des personnes arrêtées sont des ouvriers.

Quarante personnes exécutées sans jugement

Berlin, 7 Juillet. — Il se confirme que le détachement de la Tchéka spécialement organisé pour des expéditions disciplinaires à Moscou de Moscou l'ordre de se rendre dans le Kouban (Russie méridionale) pour y anéantir un petit corps entéroévolutionnaire levé par un ancien officier de cosaques, le lieutenant Blesnow.

Les partisans du lieutenant Blesnow, complètement enveloppés par des adversaires dix fois plus nombreux, ont bravement combattu jusqu'au dernier homme. Le lieutenant, qui avait été grièvement blessé, s'est achevé d'un coup de revolver pour ne pas tomber vivant entre les mains de ses ennemis.

De nombreuses arrestations ont été opérées dans toute la région. Quarante personnes ont été passées par les armes sans jugement préalable.

Un attentat contre le secrétaire du Soviet de Leningrad

Berlin, 7 Juillet. — On annonce de Moscou qu'un nouvel attentat a été commis à Leningrad où le secrétaire du soviet municipal, Romsky, a été grièvement blessé de deux coups de revolver par un inconnu. Le meurtrier a réussi à s'enfuir.

La police a pris comme otages plusieurs suspects qui seront fusillés si Romsky succombe à ses blessures.

La Commission sénatoriale des Finances a approuvé le projet de loi relatif à la réforme de la Monnaie de Trévis, pour le chômage.

Exemptés par le mauvais temps persistant, une Anglaise, Miss Miller, de Londres, s'est suicidée en sautant de la tour.

BONS MOTS

Petit Pierre (sur le transatlantique, pendant les exercices de sauvetage). — Ce n'est pas bien malin, capitaine, de nous faire monter à tous une ceinture. Vous feriez beaucoup mieux d'en mettre une grande autour du bateau!

Un homme affamé se précipite dans un restaurant où l'on sert de la viande de cheval.

— Garçon, vite un bifteck cri-t-il, j'ai l'estomac dans les talons!

Une fois bien lesté, il quitte la table en soupirant: «Maintenant, j'ai l'estomac dans l'estomac».

L'AVIATEUR NOVILLE est attendu aujourd'hui à Roubaix et Tourcoing

Il y accompagnera une délégation américaine

Comme nous l'avons annoncé, c'est aujourd'hui, vendredi, que les villes de Roubaix-Tourcoing recevront la visite d'une délégation de la Chambre de Commerce américaine en France, accompagnée des représentants officiels de l'ambassade et du consul général des Etats-Unis à Paris.

Les personnalités américaines seront accompagnées de délégués des différents ministères et des collaborateurs des grands journaux américains et français.

L'un des hardis aviateurs qui ont effectué récemment le raid New-York-Paris. M. Noville, accompagnera également la délégation et nos centres auront ainsi l'honneur de recevoir la visite de l'un des compagnons du commandant Byrd.

L'aviateur Noville, qui mérite toute notre admiration pour sa belle prouesse, a droit également à notre reconnaissance.

Il s'agit, en effet, de la guerre dans l'aviation navale italienne. Nos concitoyens sauront accueillir à ce double titre et montrer qu'ils savent honorer l'héroïsme de cet homme d'entre-Atlantique, qui se fit volontairement, à l'heure où la France était menacée, notre frère d'armes.

Le lieutenant Noville est né à Cleveland (Ohio), en 1890. Il est marié et habite San-Francisco.



L'AVIATEUR NOVILLE

LE PROGRAMME DE LA VISITE A ROUBAIX-TOURCOING

8 heures: Départ de Paris par train spécial. — 11 h. 30: Arrivée à Roubaix. Réception à la Chambre de Commerce. — 12 h.: Visite de peignages. Groupe A: Société anonyme de peignage Anciens Etablissements Amédée Provost; groupe B: Alfred Motte et C^{ie}.

13 h. 15: Réunion au Stade des Sports «Amédée Provost». — 13 h. 45: Lunch au Grand-Hôtel, offert par la «Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing». — 15 h. 15: Visite des Etablissements F. Vanoutryve et C^{ie}. — 16 h. 15: Visite des filatures de laines et fabriques de bonneterie et de tapis; Groupe A: Etablissements François Masurel frères, 21, rue de Wallis, Roubaix; groupe A²: MM. Canlier et A. Delattre, rue du Plocon, Tourcoing; groupe B: Jules Desmout et fils, 47, rue de Bradford, Tourcoing; groupe B²: Lorthois-Léonard et fils, à Halluin.

17 h. 30: Visite du Musée de la Chambre de Commerce de Tourcoing. — 18 h. 30: Réception à la Chambre de Commerce. — 20 heures: Banquet offert par les Chambres de Commerce de Roubaix et de Tourcoing et la «Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing» au Cercle de l'Industrie, à Roubaix.

A DUNKERQUE

Samedi, la délégation se rendra à Dunkerque, où elle visitera le port et où Byrd et ses compagnons la rejoindront.

Après une réception à la Chambre de Commerce de cette ville, elle assistera à la séance solennelle du Conseil municipal de Dunkerque qui, en présence de M. Hudelet, préfet de Nord et sous la présidence de M. Valentin, maire, rendra un juste hommage aux glorieux aviateurs américains.

LE WEEK-END A PARIS-PLAGE

La délégation se rendra ensuite au Touquet-Paris-Plage, où elle sera l'hôte de la Municipalité. Les aviateurs américains seront accompagnés par un attaché naval des Etats-Unis et le professeur Gibbons. Ils arriveront à 19 h. 40, par un train spécial venant de Dunkerque. Des fêtes et réceptions officielles seront organisées en leur honneur. La délégation regagnera la capitale dimanche soir, par train spécial.

Qui pilotera Levine à son retour en Amérique?

Pelletier d'Oisy ou Sadi Lecointe?

Paris, 7 Juillet. — On sait que Levine a manifesté l'intention de regagner l'Amérique en avion avec un pilote français.

Selon le «Herald» on cite parmi les pilotes éventuels, Pelletier d'Oisy et Sadi-Lecointe.

Un déjeuner en l'honneur des aviateurs américains au ministère du Commerce

Paris, 7 Juillet. — M. Bokanowski, ministre du Commerce et de l'Aéronautique, a offert à midi, au Ministère du Commerce, un déjeuner en l'honneur du commandant Byrd et de ses compagnons de l'Amérique, ainsi que de MM. Chamberlin et Levine.

Assistaient notamment à ce déjeuner: MM. Whitehouse, chargé d'Affaires des Etats-Unis en France, les attachés naval et de l'air de l'ambassade des Etats-Unis, le général Hirschauer, sénateur, MM. Henry Paté, vice-président de la Chambre; le général Girod, le colonel Brocard, etc.

Une réception au Cercle interallié

Pelletier d'Oisy reçoit des mains du maréchal Foch le trophée de la Ligue internationale des aviateurs

Paris, 7 Juillet. — Les aviateurs américains Byrd, Acosta, Noville, Belchem, Chamberlin et Levine ont été reçus cet après-midi au Cercle interallié, par la section française de la «National Aeronautic Association» que préside M. Sydney Weir.

Une nombreuse assistance, parmi laquelle remarquait de nombreux pilotes français civils et militaires, a fait aux héros de la traversée de l'Atlantique une chaleureuse ovation.

Au cours de la réception, le maréchal Foch remit d'autre part, au capitaine Pelletier d'Oisy une médaille de la Ligue Internationale des Aviateurs et lui présenta le trophée international de la Ligue, dont la garde lui a été confiée pour un an.

Les concours du Conservatoire à Paris

Le jeune Candela, âgé de 12 ans qui vient d'obtenir le premier prix de violon au concours du Conservatoire



LE JEUNE CANDELA, âgé de 12 ans qui vient d'obtenir le premier prix de violon au concours du Conservatoire

Le douanier prévaricateur de Saily-lez-Lannoy est condamné à 1 an de prison

ET A 250.000 FR. D'AMENDE par la Cour d'assises du Nord

Il s'était prêt à l'entrée en France d'automobiles de fraude

Dans le courant du mois de novembre 1926, le service des douanes avait été avisé que des fraudeurs introduisaient en France du tabac à l'aide d'une automobile, grâce à la complicité du préposé Albert Lallemand, de la brigade de Saily-lez-Lannoy, qui était fréquemment de garde, seul, au barrage de la route du « Pavé du Try », conduisant de la Belgique au territoire de Saily-lez-Lannoy.

Le 9 décembre 1926, au matin, le brigadier Malheux et le préposé Girard se postèrent en embuscade à la ferme Nys, territoire de Saily, à 400 mètres environ de la frontière. Ils observèrent Lallemand qui, de service sur la route du Pavé du Try, avait seul la garde du barrage. Vers 7 h. 25, ils virent Lallemand s'entretenir avec un cycliste qui s'éloigna vers l'intérieur; à 7 h. 40, une forte automobile, genre torpédo, arriva de l'intérieur et s'arrêta au barrage.

Lallemand livra passage sans explications et sans examen du véhicule, qui pénétra en Belgique. A 8 h. 5, la même automobile revint de Belgique; Lallemand lui ouvrit la barrière sans l'examiner et la laissa pénétrer.

Les deux collègues de Lallemand sortirent alors de leur cachette et menacèrent le chauffeur, qui s'arrêta, descendant prestement de voiture et prit la fuite, poursuivi par le brigadier Malheux, auquel il put échapper.

Lallemand fut arrêté. Il était porteur de 10 grammes de tabac belge et 15 grammes de cigarettes; l'automobile et son contenu (quinze balles renfermant 382 kilos de tabac) furent saisis.

Lallemand a fait, dès son arrestation, des aveux qu'il renouvela par la suite à l'instruction et qui sont confirmés par les résultats de l'enquête.

Au début de novembre 1926, ayant accepté l'invitation d'un certain Dufoucau, qui lui avait parlé de moyens de gagner de l'argent, Lallemand avait fait la connaissance à Templeuve (Belgique), de Louis Desbonnet, Paul Rigolle, Ernest Dewulf, dit «Petit Ernest» et de Benjamin Cossement. On lui proposa de laisser entrer du tabac en fraude en France, par voiture automobile, moyennant une commission de 800 francs par charge de 40 kilos. Lallemand accepta.

Dès lors, les relations entre douanier et fraudeurs devinrent fréquentes. Quelques jours plus tard, Dewulf se rendit au chemin du Try, s'assurant que Lallemand y était seul de garde et, faisait ensuite passer la frontière à l'automobile, qui la repassait quelques minutes plus tard chargée de tabac de contrebande.

Semblable opération se répéta trois fois avec succès. Lallemand reçut trois fois 800 francs, deux fois des mains de Cossement, une fois de Desbonnet.

Lallemand reconnut avoir coopéré à quatre reprises à l'introduction frauduleuse en France de tabac étranger, favorisant criminellement ces importations; il reconnaît, en outre, avoir agréé les offres de Desbonnet et avoir reçu 2.400 francs pour rémunération de son abstention.

A L'AUDIENCE

Le douanier Lallemand déclare regretter les faits qu'on lui reproche.

Le président Brusson lui fait remarquer que si en général les renseignements recueillis sur lui sont bons, on le considérerait à Saily-lez-Lannoy comme aimant s'amuser et dépenser dans les cabarets. C'est évidemment ce qui l'a amené à faire la connaissance de gens qui l'ont corrompu. Ses complices, on l'a vu, furent jugés par contumace à la prochaine session des Assises, à l'exception toutefois du conducteur de l'auto, demeuré inconnu.

Lallemand reconnut sans réserve les faits. Il prétend que c'est pour plaire à sa fiancée qu'il a écouté d'une oreille trop complaisante les propositions des fraudeurs et qu'il a laissé passer librement le tabac de contrebande.

LES TÉMOINS

Le brigadier des douanes Malheux, de Saily-lez-Lannoy, a tenté de procéder à l'arrestation du conducteur de l'auto, qui contenait 582 kilos de tabac belge, mais celui-ci en se débattant, put lui échapper et s'enfuir en Belgique. Il déclare que Lallemand a tenté de le suivre, mais qu'il n'a pu empêcher de partir le préposé Girard, qui est confirmé par le dernier, qui est à son tour entendu à la barre.

Marguerite Milleville se défend d'avoir incité Lallemand à être le complice des fraudeurs. Tout à l'heure, elle pleura silencieusement au cours de la plaidoirie du défendeur.

LE RÉQUISITOIRE ET LES PLAIDOIRIES

La parole est donnée à l'avocat de la partie civile, M^{rs} Soland. L'éminent défenseur se présente au nom de l'Administration des douanes. Dans une belle plaidoirie, il demande une condamnation pénale exemplaire contre l'accusé, coupable d'avoir déshonoré sa fonction et d'avoir oublié sa conscience.

M. Firmin, avocat général, fait ressortir le danger qu'il y aurait d'acquitter un fonctionnaire qui a trahi son serment et les conséquences sociales qui pourraient résulter d'un verdict de faiblesse dans des cas semblables. Il demande l'application de la loi stricte, avec circonstances atténuantes, en raison des bons antécédents de Lallemand.

LE VERDICT

Le jury se retire pour délibérer et rapporte, après une demi-heure, un verdict affirmatif malgré de nombreuses circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Lallemand à un an de prison, à trois avertissements de 33.000 francs chacune, à 73.150 francs d'amende, à trois amendes de 50.000 francs chacune, quinquante déclarations en sus. Elle prononce également la confiscation de la voiture automobile et du tabac saisi.

LES CATASTROPHES DE CHEMIN DE FER

Un train déraile en Allemagne

Il y a de nombreuses victimes

Berlin, 7 Juillet. — Hier soir, à 18 h. 30, un train de voyageurs du chemin de fer transverse du Harz a déraillé entre Hasserode et Schierke, par suite de l'inondation de la vallée de Thumaluk.

Jusqu'à présent neuf cadavres ont été dégagés des décombres.

UN TAMPONNEMENT EN REPUBLIQUE ARGENTINE

Dix morts et quarante blessés

Buenos-Ayres, 7 Juillet. — Un train qui transportait les professeurs et les élèves de l'Ecole militaire Chilienne, venus participer à la fête nationale argentine, a été tamponné près de Mendoza.

Il y a dix morts, parmi lesquels le directeur de l'Ecole militaire et 40 blessés.

La XXX^e Fête fédérale de gymnastique de Tourcoing commence demain

C'est demain, samedi, que s'ouvrira à Tourcoing la 30^e Fête fédérale de l'Association régionale de gymnastique du Nord et du Pas-de-Calais

Tandis que les concours athlétiques se dérouleront à partir de 14 h. 30, au terrain, rue Fin-de-la-Guerre, une fête de la jeunesse, dont le spectacle dépassera toutes les manifestations précédentes, aura lieu à 15 heures, au Stade de l'U.S.T., rue de Gand, avec les concours de la Cigko scolaire et de l'Harmonie «La Fraternelle».

En voici le programme:

Réunion du Challenge Cyrille Wachmar; présentation du fanion; grand défilé sur le terrain.

Productions d'éducation physique: 1° Par les élèves des écoles de garçons, sous la direction de M. Dambrom; 2° Par un groupe de l'Institut Colbert sous la direction de M. Delecluse; 3° Par les élèves des écoles de filles, sous la direction de M^{rs} Delecluse; 4° Par un groupe de l'Institut Sclignoz, sous la direction de M^{rs} Boucher.

Mouvements d'ensemble par plus de 1.200 enfants (garçons et filles), sous la direction de M. Emile Dambrom, moniteur-chef de l'Union «Tourquennoise», professeur d'éducation physique des écoles de garçons.

Pendant la fête: présidence de la Commission de la 30^e fête de gymnastique.

Nos concitoyens, si fiers d'applaudir nos sociétés locales: Union Tourquennoise, Jeunesse du Blanc-Seau, Jeunesse de la Croix-Rouge, Section féminine du Blanc-Seau, Section féminine de la Croix-Rouge, à leur retour des fêtes fédérales d'obélites reviennent couvertes de lauriers, auront à cœur d'aller nombreux samedi après-midi, au Stade de l'U.S.T., encourager nos futurs gymnastes.

Par la composition variée des productions, par l'exécution précise des mouvements, cette fête enchantera les parents des élèves et tous ceux qui s'intéressent au développement physique de notre jeunesse.

M. WACHMAR, président de l'Association régionale de gymnastique du Nord et du Pas-de-Calais

M. A. PARSY, président de la Commission de la 30^e fête de gymnastique

Les élèves des écoles de garçons, sous la direction de M. Dambrom; 2° Par un groupe de l'Institut Colbert sous la direction de M. Delecluse; 3° Par les élèves des écoles de filles, sous la direction de M^{rs} Delecluse; 4° Par un groupe de l'Institut Sclignoz, sous la direction de M^{rs} Boucher.

Mouvements d'ensemble par plus de 1.200 enfants (garçons et filles), sous la direction de M. Emile Dambrom, moniteur-chef de l'Union «Tourquennoise», professeur d'éducation physique des écoles de garçons.

Pendant la fête: présidence de la Commission de la 30^e fête de gymnastique.

Nos concitoyens, si fiers d'applaudir nos sociétés locales: Union Tourquennoise, Jeunesse du Blanc-Seau, Jeunesse de la Croix-Rouge, Section féminine du Blanc-Seau, Section féminine de la Croix-Rouge, à leur retour des fêtes fédérales d'obélites reviennent couvertes de lauriers, auront à cœur d'aller nombreux samedi après-midi, au Stade de l'U.S.T., encourager nos futurs gymnastes.

Par la composition variée des productions, par l'exécution précise des mouvements, cette fête enchantera les parents des élèves et tous ceux qui s'intéressent au développement physique de notre jeunesse.

CEUX QUI NE VEULENT PAS D'ENTENTE NATIONALE

Au nom du parti radical, M. Maurice Sarraut repousse l'offre de l'Alliance démocratique et de M. Tardieu

Paris, 7 juillet. — M. Maurice Sarraut a répondu, hier soir, au début de la réunion tenue par le comité exécutif du parti radical, au discours qu'a prononcé, dimanche, à Belfort, M. André Tardieu.

Tout en reconnaissant que l'œuvre de redressement financier n'est pas achevée et qu'il est nécessaire qu'elle le soit, M. Maurice Sarraut a noté que de telles différences séparent les républicains modérés des radicaux que ceux-ci ne peuvent s'engager dans l'alliance qui leur est offerte.

La Chambre repousse plusieurs contre-projets préconisant la représentation proportionnelle

SEANCE DU MATIN

LE SERVICE D'UN AN

Paris, 7 juillet. — M. Paté ouvre la séance à 10 h. 15. On continue la discussion sur le recrutement de l'armée. Sur l'art. 7, fixant les avantages accordés aux fonctionnaires qui auront accompli plus du temps de service normal, on adopte, à l'unanimité, un amendement de M. Philippoteau, étendant les avantages de la loi aux agents des chemins de fer, ainsi qu'aux autres agents de l'Etat, tendant à accorder aux agents des chemins de fer secondaires, qui sont retenus en pays envahis, le bénéfice des années d'invasion pour le calcul de leur retraite.

Après avoir voté une addition de M. Brom, assurant le maintien de l'emploi aux employés des services concédés pendant leur service militaire, on adopte l'art. 7 et l'art. 8, qui soumet, en temps de guerre, tout corps organisé aux lois militaires.

M. Painlevé pose la question de confiance

contre l'exercice du droit de vote à tous les militaires dans l'exercice de leurs fonctions. M. Ducois dépose un amendement tendant à accorder le droit de vote à tous les militaires dans l'exercice de leurs fonctions.

M. Renaudie défend un amendement analogue. M. Painlevé combat ces deux amendements, sur lesquels il pose la question de confiance.

L'amendement Ducois, mis aux voix par scrutin public, est repoussé par 400 voix contre 21, sur 431 votants. L'amendement Renaudie, mis également aux voix par scrutin public, est repoussé par 355 voix contre 200, sur 555 votants. Le début de l'art. 9 est adopté et la suite du débat est renvoyée à demain matin. La séance est levée à midi 10. Jeudi après-midi, élections départementales.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 15 h. 45, sous la présidence de M. Léo Bourgeois.

La Chambre adopte sans débat: Le projet de loi tendant à augmenter le nombre de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires sans traitement, prévu au budget de l'Etat; Le projet de loi tendant à augmenter le nombre de médailles de la Légion d'honneur et de médailles militaires sans traitement, prévu au budget de l'Etat.

LA PREMIERE FEMME...

...qui traversera l'Atlantique

SERA-T-ELLE ALLEMANDE, M^{rs} Théa Rasche, qui va tenter seule, prochainement, New-York-Berlin?